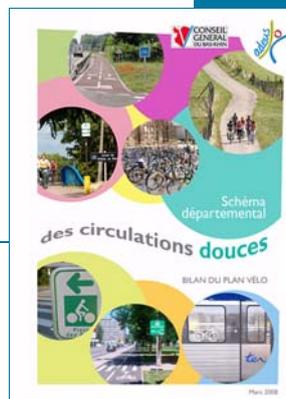


# Schéma départemental des circulations douces

## Bilan du plan vélo



En préalable à l'élaboration du nouveau Schéma directeur des circulations douces du département du Bas-Rhin, un état des lieux des actions des collectivités en matière de politique cyclable a été réalisé. Ce bilan concerne les aménagements cyclables ainsi que les services offerts aux usagers.

## LE CONTEXTE D'ETUDE

La problématique :

Faire un état des lieux des actions des collectivités en matière de politiques cyclables, en s'appuyant sur les données récoltées par l'ADEUS dans le cadre de l'observation des déplacements vélos.

La démarche :

Ce bilan repose principalement sur les données analysées depuis 2001 dans l'Observatoire vélo.

Le calendrier :

L'analyse a été réalisée entre janvier et mars 2008.

## LES PRINCIPALES CONCLUSIONS

### Aménagements cyclables

Les aménagements cyclables se réfèrent à plusieurs documents de référence : le Schéma national des véloroutes et voies vertes, le Plan Vélo du Conseil Général, le Schéma directeur vélo de la CUS mais aussi le Plan de déplacements de Haguenau ou les programmes des différentes Communautés de Communes.

Fin 2006, le réseau cyclable réalisé ou financé par le Conseil Général était de 671 kms dont 310 kms d'aménagements cyclables en site propre et 361 kms d'itinéraires jalonnés sur voies à faible trafic.

La CUS comptabilisait 483 kms d'aménagements cyclables en 2006 et environ 50 kms de "zones 30".

### Intermodalité

Dans le Bas-Rhin, le réaménagement des gares prend systématiquement en compte le stationnement des vélos. Sur les 105 gares SNCF du département, 60 étaient équipées de stationnement vélos début 2006.

## Itinéraires cyclables à longue distance

Principes de liaisons vers les pôles d'attraction importants du Département

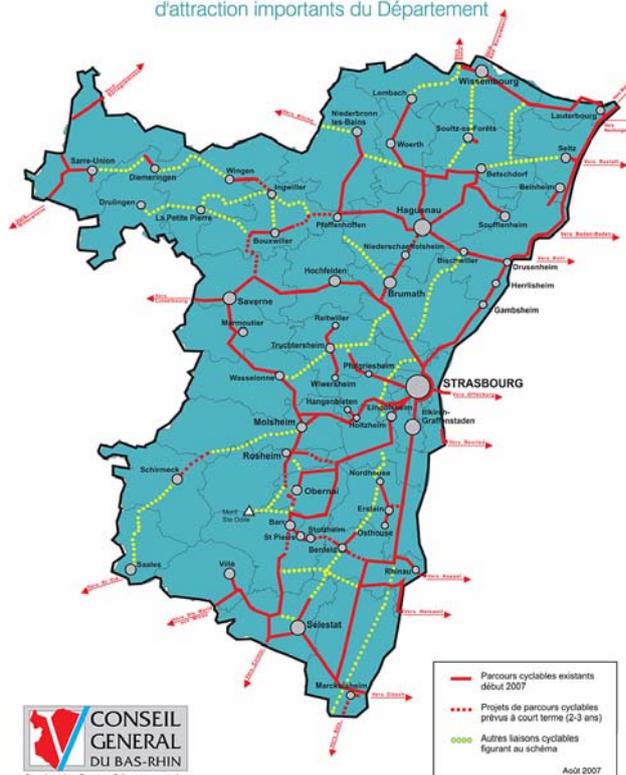


Schéma des principes de liaisons adopté dans le cadre du "Plan Vélo" de 1992

Les TER Alsace sont autorisés au transport gratuit des vélos, sauf aux heures de pointe sur la ligne Strasbourg-Bâle.

La complémentarité entre transports urbains de la CTS et vélos a été mise en place progressivement par l'équipement de la plupart des stations de tramway en arceaux. De plus 5 Véloparcs-tram assurent une offre totale de 276 places, et depuis 2007 plusieurs dizaines de stations de tramway et d'arrêts de bus ont été équipés d'abris à vélos sécurisés.

Depuis 1999, les vélos sont autorisés dans le tramway en dehors des heures de pointe.

Le réseau de bus urbains de Haguenau-Schweighouse sur Moder réfléchit à équiper ces arrêts stratégiques d'arceaux, seul l'arrêt de la gare centrale étant actuellement équipé.

### **Autres équipements de stationnement**

En 2007, l'agglomération strasbourgeoise comptait environ 9 000 arceaux. A Haguenau et Sélestat on en dénombre respectivement environ 400 et 60.

Plusieurs parkings publics de la CUS ont été équipés en emplacements de stationnement gratuit pour les vélos. Ils proposent ainsi 700 places auxquelles s'ajoutent les 850 places du parc à vélo payant de la Gare de Strasbourg.

On trouve aussi des places de stationnement dans les établissements scolaires, devant les bâtiments administratifs, les équipements sportifs, culturels ou de loisirs, voire certains commerces privés.

De plus certains POS ou PLU imposent la réalisation d'équipements de stationnement pour les vélos dans les opérations de construction neuve et de changement d'affectation de locaux.

### **Services aux usagers**

La CUS a développé la structure de location de vélos en régie : Vélocation. On recense aussi 13 loueurs privés dans le département.

De plus la mise en place des Plans de déplacements d'entreprise (PDE) a permis un développement de l'usage du vélo.

### **Tourisme à vélo**

Un plan de développement du tourisme à vélo dans le Bas-Rhin a été mis en place. En 1999, la brochure "le Bas-Rhin à bicyclette" a été publiée, suivi en 2007 du dépliant "le Bas-Rhin en roue libre".

### **Usage du vélo**

D'après le recensement de 1999, 5 % des actifs utilisent un deux-roues comme seul mode de transport pour se rendre au lieu de travail et 9 % utilisent plusieurs modes dont la combinaison transports collectifs-vélo. Quant à l'enquête ménages déplacements de 1997, elle montre que sur la CUS on recense 110 000 déplacements à vélo par jour, soit 6 % des déplacements.

### **Lobbying et milieux associatifs**

L'Association des départements cyclables a été créée en juin 1999, elle compte 64 membres.

Le Club des villes cyclables, créé en 1988, regroupe 196 collectivités locales, représentant 902 villes.

Le Conseil Général édite depuis 1995 la carte générale des parcours cyclables "Tout le Bas-Rhin à vélo". Sa politique vélo a fait l'objet de dossiers de presse, parus dans le magazine "Tout le Bas-Rhin".

Le CG67 a aussi organisé la journée de la fête du vélo et a adopté l'Agenda 21 qui comprend notamment des mesures pour développer les modes doux de transport.

Au niveau associatif, on trouve dans le département le Comité d'action deux roues (CADR 67), TRAJETS (implanté à Sélestat), le Comité départemental de cyclotourisme, VéloEmploi et la Prévention routière.

### **Sécurité**

En 2005, il y a eu dans le Bas-Rhin 1 344 accidents corporels dont 169 impliquant un cycliste. Ils ont causé 2 morts et 180 blessés. La majorité des accidents interviennent sur les voies en agglomération dont 63 % dans l'agglomération strasbourgeoise.

En 2006, la Cus recense 636 accidents corporels dont 126 impliquant un cycliste. Ils ont causé 2 tués, 22 blessés hospitalisés et 101 blessés non hospitalisés. 78 % des accidents ont eu lieu sur le territoire de la Ville de Strasbourg. Le nombre d'accidents a baissé depuis 2001.

En 2007, dix projets d'actions ont été déclinés dans le Plan départemental d'actions de sécurité routière

Depuis 2000, VéloEmploi réalise annuellement l'opération "vélo-sécurité" dans les collèges qui consiste à vérifier l'état des vélos utilisés par les élèves et a effectué des petites réparations. En 2006/2007, 5 025 vélos ont été contrôlés et ont entraîné 1293 interventions mécaniques immédiates.

Depuis le début de l'opération, on constate que l'état des cycles évolue peu.

En 2005, les pistes d'éducation routière ont accueilli 7 050 élèves et 1 720 vélos ont été contrôlés. Quant aux centres d'éducation routière, ils ont reçu 35 622 élèves et contrôlé 2 755 vélos.

### **Budget**

Entre 1990 et 2008, le budget annuel moyen consacré par le Département aux aménagements cyclables est de 3 M€, soit en moyenne 4,2 % du budget total voirie départementale.

*Type de projet* : Programme partenarial

*Nom du projet* : 32404 Schéma départemental des circulations douces

*Equipe projet* : Daniel Hauser (*chef de projet*), Pierre Reibel, Yann Locoge, Maryline Roussette

*Nombre de pages* : 52

*Résumé* : Nicolas Prachazal